

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2022\_4\_12

L' an deux mille vingt deux, le lundi 23 mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Presbytère Salle des mariages à Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 31

Date de convocation du : 17 Mai 2022

Présents : 25

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Dispositif d'aide aux  
entreprises : attribution d'une  
subvention**

**Pouvoirs** :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Monsieur ROUYEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert  
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre  
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc  
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine

**Secrétaire de Séance** : Madame Bérengère BASTIDE

Le Vice-président Thierry BRUYERE-ISNARD expose que la Communauté de communes est sollicitée pour accorder une subvention au titre du règlement d'aide aux TPE / PME avec point de vente concernant le restaurant « La Récré » aux Vans.

La dépense est de 19 644 € HT pour la rénovation de la cuisine.

L'aide sollicitée auprès de la Communauté de communes est de 1 964,40 € soit 10 % de la dépense (la région aidera quant à elle à hauteur de 20 % si la CDC valide la demande).

L'avis technique et des partenaires consulaires est favorable. Le dossier respecte les règles d'urbanisme.

Le Vice-président propose au Conseil communautaire d'accorder cette aide.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ; APPROUVE la demande de subvention au titre du règlement d'aides aux TPE/PME avec point de vente pour le restaurant « La Récré » pour un montant de 1 964,40 € soit 10 % d'une dépense de 19 644 € HT, AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220523-D\_2022\_4\_12-DE



Emis le 23/05/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le